

LE DROIT OUVRIER

ISSN 0222-4194

N. 831, Octobre 2017

[Solicitud de artículos a la Biblioteca](#)

DOCTRINE

Raphaël Dalmasso : La protection contre les formes modernes de travail indigne en France après la ratification du protocole O.I.T. contre le travail forcé.

Marie-Laure Morin : Derrière « le pragmatisme » des ordonnances, la perversion des droits fondamentaux du travail.

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Rappel à la loi : seule une faute lourde autorise l'employeur à sanctionner un gréviste.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 8 mars 2017 – Note Dominique Holle (p.603)

Concertation préalable à la grève dans les services publics de transports terrestres : l'employeur est tenu de négocier.

Tribunal de grande instance de Paris (P. 1 – Ch. 4) 7 mars 2017 – Note Karine Thiebault (p.604)

Le harcèlement sexuel peut consister en un harcèlement environnemental ou d'ambiance, où, sans être directement visée, la victime subit les provocations et blagues obscènes ou vulgaires qui lui deviennent insupportables.

Cour d'appel d'Orléans (Ch. Soc.) 7 février 2017 – Note Arnaud Mazières (p.608)

Rapports au sein d'un groupe de sociétés, dépérissement d'une filiale et responsabilité extracontractuelle des actionnaires.

Tribunal de grande instance de Bobigny (Ch. 9 – section 1) 23 février 2017 – Note Michèle Bonnechère (p.617)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel (première partie) par Pierre-Yves Gahdoun.